



PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE

ars  
Agence Régionale de Santé  
Pays de la Loire

Région  
PAYS  
DE LA  
LOIRE



# Evolution des financements en 2022

Présentation aux  
porteurs de projets

25 février 2022



- Afficher votre nom, prénom et structure
- Couper votre micro par défaut (et penser à le re-couper à la fin de votre prise de parole)
- Pour la prise de parole : lever la main ou demander la parole dans le chat et attendez qu'elle vous soit donnée pour allumer votre micro

Deux temps de questions/réponses sont prévus au cours de la présentation

1. Contexte des évolutions
2. Rappel des objectifs auxquels doivent répondre les projets
3. Modalités de dépôts des demandes de subventions

- **Rappels concernant l'appel à projets PRSE 2021 :**
  - Objectif : soutenir financièrement les initiatives qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs du PRSE
  - Porteurs : principalement des **associations et collectivités**
  - Concertation **ARS, DREAL et ASN** (suspension temporaire de la participation de la DRAAF pour se concentrer sur le plan de relance)
  - 35 projets retenus (sur 54 dossiers déposés) pour **332 050 € au total**, dont 205 050 € de l'ARS, 117 000 € de la DREAL et 10 000 € de l'ASN
  - **60 %** des financements sur des projets relevant de **l'axe 2** « Bâtiments, habitat et santé »
  
- **Motivation des évolutions 2022 :**
  - volonté de l'ARS de pouvoir soutenir des projets **tout au long de l'année**, très en lien avec sa politique d'animation territoriale au plus près de la réalité des territoires, notamment dans le cadre des contrats locaux de santé



# Rappel des objectifs auxquels doivent répondre les projets

**Les projets déposés doivent s'inscrire dans les axes stratégiques du PRSE3 :**

Axe 1 – Alimentation et eau destinée à la consommation humaine

Axe 2 – Bâtiments, habitat et santé

Axe 3 – Cadre de vie, urbanisme et santé

Axe 4 – Environnement de travail et santé

Axe 5 – Mise en réseau d'acteurs, culture commune santé  
environnement

Les instructions aux porteurs sont à retrouver sur [le site du PRSE3](http://www.paysdelaloire.prse.fr/les-financements-du-plan-regional-sante-a823.html)  
(<http://www.paysdelaloire.prse.fr/les-financements-du-plan-regional-sante-a823.html>)

## Pesticides

0A. Informer et **sensibiliser les parties prenantes** (riverains, associations, utilisateurs, collectivités, etc.) sur un territoire autour de l'utilisation des pesticides (compréhension des enjeux de chaque partie prenante, mesures préventives, enjeu de santé, réglementation...) et des sources d'exposition (produits domestiques, alimentation, eau, air...)

0B. Sensibiliser les **professionnels de santé** sur les risques associés aux pesticides

## Financeurs

ARS  
DREAL

ARS



## Eau destinée à la consommation humaine

1A. **Protéger la ressource en eau** destinée à la consommation humaine vis-à-vis des pollutions diffuses (ex : actions de sensibilisation, information et formation promouvant la protection des aires d'alimentation des captages).

## Alimentation

1B. Mettre en place des **actions d'éducation à une alimentation équilibrée, de qualité et de proximité, à destination des jeunes**, avec une attention particulière aux jeunes en situation de précarité.

Ces actions doivent permettre de développer le droit de chacun à accéder à une alimentation de qualité et à faire preuve de compétence et d'autonomie dans son comportement alimentaire.

## Financeurs

DREAL  
ARS

DRAAF  
DREAL



## Lutte contre l'habitat indigne

2A. Mieux prendre en compte les multiples **interactions de l'habitat indigne avec l'environnement et avec les occupants** : renforcement du repérage, amélioration de l'accompagnement des occupants

## Qualité de l'air intérieur

2B . Informer et mobiliser les **professionnels du bâtiment** pour une meilleure prise en charge de la QAI, dont le radon

2C. Accompagner une gestion concertée de la **QAI dont le radon dans les établissements recevant du public** (action portant sur les différentes sources de polluants de l'air intérieur)

2D. Développer les actions d'**éducation auprès des citoyens** sur les liens entre l'habitat et la santé (QAI, radon, humidité, sources de polluants de l'air intérieur...)

## Financeurs

ARS  
DREAL

ARS  
DREAL  
ASN  
(radon)

**Urbanisme favorable à la santé** (mieux intégrer les enjeux de santé dans l'aménagement et la planification urbaine)

3A. Consolider les **éléments de connaissance** et construire des **outils** pour les collectivités

3B. Développer des **démarches appliquées** (projets concrets)

3C. Sensibiliser et **informer sur les déterminants de santé** et les liens avec l'urbanisme

## Réduction des nuisances

3D. **Sensibiliser** à la réduction des nuisances sonores liées au **bruit des transports**

3E. Informer en faveur de la **qualité de l'air extérieur** (amélioration de la prise en compte par les professionnels, solutions innovantes en matière de mobilité, **sensibilisation des acteurs**)

**Financeurs**

ARS

DREAL

## Culture commune

5A. Construire avec les acteurs (associations, collectivités, acteurs de santé...) et les citoyens une **culture commune** sur les effets de l'environnement sur la santé et encourager la **mise en réseau des acteurs** et/ou l'organisation de temps d'échanges

## Risques auditifs

5B. **Prévenir les risques auditifs** auprès des jeunes (milieu scolaire, centres de loisirs, écoles de musique, locaux de répétition, lieux de diffusion)

## Financeurs

ARS  
DREAL

ARS



# Tableau de synthèse

Axe du PRSE	Objectif	ARS	Dreal	Draaf	ASN
Axe transversal: pesticides	A. Action territoriale	X	X		
	B. Profs de santé	X			
Axe 1 : Alimentation – Eau destinée à la consommation humaine	A. Protection de la ressource en eau	X	X		
	B. Alimentation		X	X	
Axe 2: Bâtiments, habitat, santé	A. Habitat indigne	X	X		
	B. Professionnels du bâtiment	X	X		X (radon)
	C. Gestion concertée en ERP accueillant des enfants	X	X		
	D. Education des citoyens	X	X		X (radon)
Axe 3: Cadre de vie, urbanisme et santé	A. Connaissances urbanisme et santé	X			
	B. Démarches pilotes				
	C. Sensibilisation/information				
	D. Nuisances sonores		X		
	E. Air extérieur		X		
Axe 5 : Mise en réseau d'acteurs, culture commune santé environnement	A. Culture commune	X	X		
	B. Risques auditifs	X			

→ Échanges et réponse aux questions



- **1 action = 1 objectif = 1 dossier**
- Dossier = **CERFA** demande de subvention
- Pas de modification des **critères de recevabilité** par rapport aux années précédentes
- Maintien de la **concertation interservices**
- **Dépôt simultané à plusieurs financeurs possible**
- Décisions transmises **sous 3 mois**

- Dépôt des dossiers **tout au long de l'année** (avant le 31 octobre 2022 pour une instruction avant fin 2022)
- **Dépôt en ligne** (« démarches simplifiées ») :  
<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/vous-avez-un-projet-en-prevention-sur-la-sante-environnementale-lagence-regionale-de-sante-peut>
- **Contacts**
  - Procédure : Emmanuelle BROCHARD - 02 49 10 40 52 - [ars-pdl-dspe-pads-subv@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-dspe-pads-subv@ars.sante.fr)
  - Contenu des actions :
    - Gwénaëlle HIVERT (axes 1, 5 et pesticides) - 02 49 10 41 92 - [gwenaelle.hivert@ars.sante.fr](mailto:gwenaelle.hivert@ars.sante.fr)
    - Corinne LECLUSE (axe 3) - [ars-pdl-dspe-pads-subv@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-dspe-pads-subv@ars.sante.fr)
    - Cécile GAUFFENY (axe 2) - [ars-pdl-dspe-pads-subv@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-dspe-pads-subv@ars.sante.fr)
    - Correspondants en département

# Modalités de dépôts des demandes à la DREAL et l'ASN

- 1 à 3 phases d'examen des dossiers dans l'année :
  - **DREAL : 11 mars, mi-juin** et éventuellement mi-septembre
  - **ASN : 11 mars** uniquement
- Dossier de candidature à envoyer par **courriel**, avec pour objet « Demande de subvention PRSE 2022 », à l'adresse :  
[prse.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr](mailto:prse.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr)
- Demande de subvention supérieure à 1 500€
- Contacts
  - DREAL : Célia GENAY - 02 72 74 76 53 -  
[celia.genay@developpement-durable.gouv.fr](mailto:celia.genay@developpement-durable.gouv.fr)
  - ASN : Almaïde RODARY - 02 72 74 79 43 -  
[almaide.rodary@asn.fr](mailto:almaide.rodary@asn.fr)

- Dossiers traités **au fur et à mesure de leur dépôt**
- Dossier de candidature à envoyer **par courriel**, avec pour objet « subvention – agriculture – PRSE », à l'adresse :  
[sral.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr)
- Contact  
→ Marie-Pierre MONTRADE - 02 72 74 71 33 -  
[marie-pierre.montrade@agriculture.gouv.fr](mailto:marie-pierre.montrade@agriculture.gouv.fr)

Certaines actions peuvent également être **accompagnées par la Région**, elles devront concerner un des 5 axes du PRSE3 et avoir une **envergure régionale**.

- Demandes examinées **tout au long de l'année**
- Contact

→ Julie GARDE  
[julie.garde@paysdelaloire.fr](mailto:julie.garde@paysdelaloire.fr)

# Échanges et réponse aux questions

